



Termes de Référence

Acquisition de matériels pour le renforcement du réseau sismique de l'UTS

1. OBJECTIF
2. QUANTITÉS DE MATÉRIELS
3. ÉTAT DES MATÉRIELS ET DÉLAI DE GARANTIE
4. CONDITIONS ET DÉLAI DE LIVRAISON
5. DOCUMENTS À FOURNIR AVEC LE MATÉRIEL
6. RÉCEPTION PROVISOIRE ET DÉFINITIVE
7. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PAIEMENT
8. DOSSIER DE L'OFFRE

Objectif

Cet appel d'offre est lancé en vue d'acquérir un ensemble de matériels et de pièces de rechange visant le renforcement du réseau sismique national géré par l'Unité Technique de Sismologie (UTS) du Bureau des Mines et de l'Energie (BME).

Quantité de matériels

La quantité de chaque matériel à acquérir est indiquée dans le tableau du Bordereau des prix de l'annexe 2.

Etat des matériels et délai de garantie

a) Nature

Tous les matériels livrés par le prestataire dans le cadre de cet appel d'offre, doivent répondre aux spécifications techniques et aux normes de qualité de rendement et de performance prescrites par le marché (Annexe 1) et doivent être à l'état neuf, de fabrication récente et n'ayant jamais été utilisé. Ils ne doivent avoir aucune défectuosité due à un vice de fabrication, à une malfaçon, à un défaut mécanique ou à une mauvaise qualité des matériaux utilisés.

b) Garantie

Le prestataire doit soumettre une garantie s'appliquant à toute défectuosité ou déficience qui se révèle pendant l'utilisation normale du matériel livré, dans les conditions et l'environnement prévalant lors de son exploitation et qui n'est pas imputable à une fausse manœuvre, à une faute de conduite ou à un manque de surveillance et d'entretien du matériel.

Au titre de cette garantie, le titulaire s'engage durant la période de garantie à :

- Maintenir gratuitement en bon état de fonctionnement le matériel livré ;
- Réaliser les interventions de maintenance préventive préconisées par le fabricant, y compris le remplacement planifié des pièces pendant le délai de garantie ;
- Introduire à ses frais les modifications, réglages et mises au point nécessaire pour que le matériel soit conforme aux normes de performance et de productivité prévues au marché et procéder aux essais de contrôle y afférents.
- Remplacer gratuitement, par un matériel identique à celui reconnu, défectueux, lorsque sa remise en état ou réparation n'est pas possible.

La garantie technique est totale. Elle couvre tous les frais nécessaires à la réparation et au remplacement des pièces de rechange ou du matériel défectueux. Elle englobe, en outre, les frais de main d'œuvre et de déplacement du personnel d'entretien ainsi que le frais de démontage/remontage, emballage et transport du matériel, nécessités par leur remise en état, qu'il soit procédé à ces opérations sur le lieu d'utilisation du matériel ou que le titulaire ait obtenu qu'il soit renvoyé dans ses locaux.

Conditions de livraison

a) Lieu de livraison

La livraison des matériels sera effectuée suivant les instructions du bureau du PNUD en Haiti et sera identique à celui qui aura été décrit dans les annexes des TdR sur la base des caractéristiques spécifiques (Annexe 1).

Dans le délai imparti, les matériels du présent appel d'offre peuvent faire l'objet d'une livraison unique. Un calendrier de livraisons pourra être arrêté en commun accord entre les parties. Il sera établi à titre indicatif et pourra faire l'objet de modification en cours d'exécution sans pour autant que le délai global de livraison tel que fixé à la section 4 du présent marché ne soit dépassé.

b) Délai de livraison

Les matériels doivent parvenir au lieu de livraison indiqué ci-dessus dans un délai d'un (1) **mois maximum** à partir de la réception du bon de commande du PNUD attribuant le marché au prestataire sélectionné.

c) Conditions de livraison

Le prestataire devra livrer le matériel faisant l'objet du présent marché dans les lieux indiqués et selon le calendrier préétabli.

Une notification de livraison est automatiquement transmise par le titulaire par courriel, cinq jours à l'avance, pour informer le destinataire de la date et l'heure de la livraison. Les livraisons doivent être effectuées durant les jours ouvrables et pendant l'horaire d'ouverture des bureaux de l'administration soit du lundi au jeudi de 7h30 A.M. à 4h30 P.M. et le vendredi, de 7h30 A.M. à 1h30 P.M. Aucune livraison ne sera acceptée un samedi, un dimanche, un jour férié en dehors des heures de travail.

La livraison devra être accompagnée d'un état dressé par le titulaire (bon de livraison) indiquant notamment :

- La date de livraison.
- La référence au marché;
- L'identification du titulaire;
- L'identification du matériel livré (numéro de l'article, désignation et caractéristiques du matériel, quantité livrée...);
- Le manuel d'utilisation des différents matériels ;
- La répartition du matériel par colis.

Chaque colis doit porter de façon apparente le numéro d'ordre tel qu'il figure sur le bon de livraison et renfermer la liste de colisage donnant l'inventaire.

Le matériel sera livré dans un emballage adéquat, garantissant une protection suffisante contre les avaries et dommages pouvant survenir pendant le transport vers le lieu de livraison et en cours des opérations de manutention sur l'aire de stockage. Les frais d'emballage et d'expédition sont à la charge du prestataire. Tous les frais qui résultent de la détérioration du matériel imputable à un défaut d'emballage, aux conditions de transport, de déchargement ou de livraison sont également à la charge du prestataire.

Le déchargement des colis à la livraison sera fait par les moyens et aux frais du prestataire. Les dimensions et le poids des colis tiendront compte des moyens de manutention disponibles.

Opérations de vérification

Une équipe technique composée de cadres du projet lançant l'appel d'offre, de l'Unité Technique de Sismologie et de l'Unité des Achats du PNUD en Haiti sera mise en place pour la vérification des matériels livrés. Le matériel livré, est soumis à des vérifications quantitatives et qualitatives destinées à constater qu'il répond aux spécifications techniques prévues au présent appel d'offre.

Vérification quantitative

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée et la quantité indiquée sur le bordereau des prix, sous réserve des livraisons partielles.

Vérification qualitative

Les opérations de vérification qualitative ont pour objet de contrôler la conformité à tous égards du matériel livré avec les spécifications techniques définis dans ces TdR. Ce contrôle est effectué sur la base de l'annexe 1 (spécification technique) du matériel proposé et annexée au présent marché, et par comparaison avec les modèles décrits par la documentation technique déposé lors de la procédure d'appel d'offres.

Tout matériel non fourni avec les accessoires et la documentation technique exigés sera considéré comme non livré. Le prix des accessoires et de la documentation technique sont réputés inclus dans le prix du matériel livré.

Les opérations de vérification se dérouleront sur le lieu même de livraison dans un délai de 8 jours. Elles seront effectuées, en présence du représentant du titulaire, par l'équipe de vérification. L'absence du représentant du titulaire, dûment avisé, ne fait pas obstacle à la validité des opérations de vérification dans ce cas un procès-verbal sera notifié à la société titulaire du marché.

Lorsque les contrôles et les vérification laissent apparaître des différences entre le matériel indiqué dans le marché et celui effectivement livré, la livraison sera refusée et le titulaire sera saisi immédiatement, par écrit, pour remplacer immédiatement le matériel proposé par un autre répondant parfaitement aux spécifications techniques et la fiche descriptive figurant sur le marché; procéder aux mises au point et aux modifications nécessaires à la correction des défauts et anomalies constatés, ou le cas échéant à leur

remplacement. Le matériel dont l'acceptation a été refusée sera marqué d'un signe spécial par l'équipe de vérification.

Le prestataire doit prendre toutes les dispositions jugées utiles pour l'enlèvement rapide du matériel refusé. Les frais de manutention et de transport du matériel refusé sont à sa charge. Le retard engendré par le remplacement ou la correction du matériel jugé non conforme par le PNUD sera imputable au prestataire, le refus de réception ne justifie pas par lui-même l'octroi d'une prolongation du délai contractuel ou d'un sursis de livraison.

Après correction des défauts et anomalies constatés ou remplacement du matériel refusé, l'équipe technique procède à nouveau aux mêmes opérations de vérification et de contrôle.

Les constats faits par la sous-commission technique au cours des opérations de vérification sont consignés dans un procès-verbal mentionnant s'il y a lieu les réserves du représentant du titulaire.

Document à fournir avec les matériels

Pour tous les équipements, le fournisseur s'engage à fournir :

- 1 manuel d'utilisation en langue française ou anglaise ;
- 1 manuel d'entretien indiquant le programme détaillé des opérations de maintenance ;
- 1 Jeu de plans éclatés de l'appareil ;
- Les schémas électroniques si l'appareil comporte de cartes électroniques ;
- 1 Liste codifiée des pièces de rechange ;
- 1 schéma de démontage et de remontage de l'appareil.

Tous ces documents doivent être rédigés en langue française, ou à défaut en langue anglaise.

Réception provisoire et définitive

Les réceptions, provisoire et définitive, sont prononcées après vérification et acceptation du matériel par l'équipe technique désignée à cet effet, reconnaissant que le matériel étant conforme à tous les points de vue aux spécifications du marché après livraison, montage, essai, mise en marche.

En ce qui concerne les matériels soumis à une garantie, la réception définitive sera prononcée **après livraison, vérification, acceptation du matériel et l'expiration du délai de garantie**. Au cas où durant la période de garantie, le prestataire n'a pu y remédier à temps au défauts décelés, la réception définitive sera refusée jusqu'à ce que les garanties prévues soient mises en œuvre. La libération des retenues de garantie ne peut intervenir qu'après réception définitive du matériel.

Conditions et modalités de paiement

Le paiement du marché se fera après la vérification des matériels et sur présentation des décomptes établis au moyen de virements bancaire au compte du prestataire.

Le paiement est de 90 % du montant à la réception provisoire avec une retenue bancaire de garantie de 10% récupérée par le titulaire à la réception définitive. La réception provisoire est prononcée à la livraison et acceptation du matériel par le PNUD.

La réception définitive sera prononcée dans un délai ne dépassant pas 3 mois la réception provisoire.

Dossier de l'offre

L'offre du soumissionnaire (Cf. annexe B du ITB)

ANNEXE 1 : SPECIFICATIONS TECHNIQUE

Spécifications techniques minimales requises : Normes de référence : normes haïtiennes homologuées ou à défaut à des normes international

Matériels et pièces de maintenance			
#	Matériels	Description/Spécificités	Quantité
1	Câble	Meridian/TitanSMA/Cygnus2XX/Taurus Mil-Circ to RJ-45, 20m	5
2	Câbles pour tridents	NMXbus, 10 m, model 14250R1	10
3	Analyseur de spectre	- Plage de fréquences : 5 kHz – 3 GHz - Monitoring à distance et webcontrol - Technologie satellitaire avancée - Multistream, PLS et dCSS - Filtres de résolution (RBW) : 2 kHz (terrestre) 10, 20, 30, 40, 100, 200, 1000 kHz	1
4	Jeu d'outils pour l'installation et la maintenance des stations Nanométriques	Compatibles avec le spectromètre	1

ANNEXE 2: BORDEREAU DES PRIX

Bordereau de prix/Acquisition matériels pour l'UTS					
No.	UNITE	DESCRIPTION	Quantité	Fourniture Matériels et équipements	
				Coût unitaire USD	Coût total USD
			A	B	C=A*B
1	Chaque	Cable: Meridian/TitanSMA/Cygnus2XX/Taurus Mil-Circ to RJ-45, 20m	5		-
2	Chaque	Câbles pour tridents : NMXbus, 10 m, model 14250R1	10		-

3	Chaque	Analyseur de spectre : - Plage de fréquences : 5 kHz – 3 GHz - Monitoring à distance et webcontrol - Technologie satellitaire avancée - Multistream, PLS et dCSS - Filtres de résolution (RBW) : 2 kHz (terrestre) 10, 20, 30, 40, 100, 200, 1000 kHz	1		-
4	Chaque	Jeu d'outils compatible avec le spectrometre pour l'installation et la maintenance des stations Nanométriques	1		-
C- Sous-total					-
D- Transport					
6	Chaque	Transport	1		-
Grand total (Somme C + D)					